



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des ressources humaines**

## **RAPPORT DU JURY**

**SESSION 2025**

**Concours : CAPET interne et CAER-CAPET**

**Section : Économie et gestion**

**Option : Marketing**

Rapport de jury présenté par : Miriam BENAC

Inspectrice Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

## STATISTIQUES GÉNÉRALES

	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER
Inscrits	351	168	422	160	413	165	412	167	400	171	390	158
Présents	154	103	196	109	202	108	225	126	193	112	231	115
Admissibles	43	28	34	26	42	39	52	45	43	42	72	61
Admis	18	15	14	13	20	25	20	25	20	22	20	27
Postes budgétaires	18	15	14	13	20	25	20	25	20	27	20	27
<b>Moyenne générale des admis</b>	<b>15,22</b>	<b>14,8</b>	<b>15,19</b>	<b>14,94</b>	<b>14,46</b>	<b>14,35</b>	<b>13,83</b>	<b>13,8</b>	<b>13,85</b>	<b>14,23</b>	<b>13,28</b>	<b>13,49</b>

	RÉSULTATS DE LA SESSION 2025	
	CAPET	CAER
Inscrits	390	158
Présents admissibilité	231	115
Admissibles	72	61
Présents admission	64	59
Moyenne obtenue par l'ensemble des candidats au dossier	8,31	9,92
Moyenne obtenue par les seuls candidats admissibles au dossier	12,28	11,96
Moyenne obtenue à l'épreuve d'admission par l'ensemble des candidats admissibles	9,07	10,68
Moyenne obtenue à l'épreuve d'admission par les seuls candidats admis	13,35	14,15
Moyenne obtenue à l'ensemble des épreuves par les seuls candidats admis	13,28	13,49
Barre d'admission	11,67	11,33
Nombre de candidats admis sur liste principale	20	27
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire	4	1

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

## PREMIÈRE PARTIE : ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

### 1. STATISTIQUES 2025

	CAPET	CAER
Candidats inscrits	390	158
Candidats présents	231	115
Candidats admissibles	72	61
Moyenne à l'épreuve d'admissibilité des candidats non éliminés	9,31	9,92
Moyenne à l'épreuve d'admissibilité des candidats admissibles	12,27	11,95
Barre d'admissibilité	11	10

	N<5	5=<N<8	8=<N<10	10=<N<12	12=<N<15	N>=15	Hors normes
Nombre de notes	6	76	86	77	73	9	19
Répartition en %	1,7	21,9	24,8	22,2	21	2,6	5,8

### 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Conformément à l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est exigé pour l'épreuve d'admissibilité. Ce **dossier personnel** de 8 pages maximum, constitué par le candidat, comporte obligatoirement deux parties<sup>1</sup>:

- dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) et, le cas échéant, en formation continue des adultes.
- dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. L'analyse est étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages,

<sup>1</sup> Cf. l'annexe IV de l'arrêté du 25 janvier 2021.

les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

En annexe du dossier, conformément aux consignes précisées en page de garde, le candidat a la possibilité de joindre un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable qui ne saurait excéder 10 pages pour l'ensemble des deux exemples.

Les candidats doivent **obligatoirement** joindre à leur dossier de RAEP la page de garde disponible sur Cyclades.

### **3. REMARQUE PRÉALABLE**

Le dossier de RAEP vise à mettre en valeur le parcours professionnel du candidat, les éléments de son expérience qui témoignent à la fois de son implication dans l'exercice de son métier et de la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique.

Le contenu présenté doit permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence aux compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (cf. bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013) :

#### **Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation**

---

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

#### **Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

---

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

#### **Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

---

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

#### **Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune**

---

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

#### **Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages**

---

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

## **BOEN n°30 du 25 juillet 2013**

La lecture de ce BOEN, dans sa totalité, est nécessaire pour appréhender l'étendue et la diversité du métier d'enseignant et donner aux candidats une grille d'analyse de leur parcours professionnel. C'est donc un outil au service d'un regard réflexif sur leurs pratiques, outil qui ne présente toutefois pas un caractère exclusif.

La présentation à un concours de recrutement est un investissement important. La réussite suppose une préparation planifiée et soignée. Elle implique la prise en compte des recommandations proposées dans ce rapport de jury.

Il est conseillé aux candidats de lire avec attention les textes officiels définissant l'épreuve afin d'orienter la rédaction du dossier et de se rapprocher le plus possible des attentes du jury exprimées notamment au travers des six critères d'évaluation figurant dans l'arrêté du 25 janvier 2021 :

### **Critères d'évaluation des dossiers RAEP - arrêté du 25 janvier 2021**

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

## **4. REMARQUES GLOBALES SUR LE DOSSIER DE RAEP**

### **4.1. REMARQUES SUR LA PRÉSENTATION DU DOSSIER DE RAEP**

Depuis la session 2023, les dossiers RAEP sont téléversés dans Cyclades par les candidats.

La présentation de ces dossiers est globalement satisfaisante. Le jury a apprécié la présence d'une table des matières qui en facilite la lecture.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités suivantes :

- une structure apparente avec des titres porteurs de sens ;
- une expression écrite conforme aux attendus (orthographe, syntaxe, registre de langue, etc.) et adaptée à un contexte d'enseignement ;
- des précisions sur les sources utilisées dans les supports pédagogiques ;
- des annexes synthétiques et pertinentes au regard de la séquence présentée, et qui illustrent les propos.

### **4.2. REMARQUES SUR LA PARTIE 1 DU DOSSIER**

Cette première partie a pour objectif de permettre au jury de comprendre le parcours professionnel du candidat, sa cohérence et les compétences acquises au regard des qualités attendues d'un enseignant en économie et gestion dans l'option « marketing ».

L'enjeu de cette partie est de proposer une présentation personnelle, d'expliquer en quoi le parcours du candidat donne une légitimité pour se projeter dans le métier de professeur d'économie gestion « option

marketing ». De façon plus précise, il s'agit d'articuler les compétences acquises dans le parcours décrit avec celles définies dans le référentiel métier d'enseignant.

Cette partie doit présenter clairement la formation initiale (diplômes et qualifications obtenus), la formation continue et le parcours professionnel (en entreprise et/ou dans l'enseignement) en précisant systématiquement la durée de chaque expérience choisie par le candidat.

Les expériences d'enseignement doivent être analysées précisément en indiquant le statut professionnel, le type d'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier (matières, classes, spécificités, dates et périodes concernées).

Les expériences en entreprise doivent être analysées quant à leur contenu et aux compétences acquises pouvant être réinvesties dans la pratique d'enseignement.

Les expériences développées dans le cadre de la vie associative participant à la richesse des compétences des candidats peuvent apparaître dans cette partie.

Si cette présentation personnelle n'exclut pas les citations ou références théoriques, ces dernières doivent être justifiées par le candidat, le cas échéant, lors de la phase d'admission.

Le jury a parfois regretté un exposé convenu du parcours (peu étayé, ou sous forme de CV, présentation chronologique, énumérative), là où des compétences auraient pu être valorisées dans l'optique d'une carrière dans l'enseignement, tout en concrétisant l'option marketing du concours.

### 4.3. REMARQUES SUR LA PARTIE 2 DU DOSSIER

#### Sur le fond

Il s'agit, dans cette seconde partie de l'épreuve, de choisir et de présenter une situation d'enseignement d'enseignement tirée d'une expérience personnelle de formation. Le choix opéré par le candidat est déterminant car la situation proposée doit lui permettre de démontrer ses compétences scientifiques, pédagogiques et didactiques au regard des compétences attendues d'un futur enseignant en économie et gestion **option « marketing »**.

Cette partie doit être contextualisée et analytique.

À travers une présentation structurée, le candidat doit expliciter l'environnement dans lequel il élabore sa proposition pédagogique ainsi que ses objectifs, les moyens mis en œuvre et les supports utilisés avec les élèves. La stratégie d'enseignement choisie est explicitée et justifiée ; la situation d'enseignement est contextualisée et inscrite dans une progression pédagogique cohérente. Le travail réalisé par l'enseignant, mais également par les élèves, expliquant les compétences en jeu, est précisé. Le situation décrite doit être maîtrisée tant au niveau des enjeux scientifiques et techniques (indication de références théoriques, maîtrise de connaissances scientifiques) qu'au niveau des enjeux didactiques et pédagogiques (connaissance des programmes et des référentiels, définition d'objectifs opérationnels, maîtrise de situations professionnelles, repérage des difficultés éventuelles des élèves, traitement des supports proposés, etc.). Il est essentiel de démontrer que la démarche d'enseignement adoptée garantit l'acquisition par les élèves des notions, capacités et/ou compétences visées dans les programmes et/ou référentiels.

Une analyse critique et réflexive, donnant des pistes d'action à venir au service des apprentissages et du développement des capacités/compétences chez les élèves, doit être engagée. Le candidat doit démontrer qu'il est capable de prendre du recul sur ses pratiques pédagogiques et donc de les analyser, de justifier ses choix, de les évaluer et, le cas échéant, de les faire évoluer. Or, beaucoup de dossiers contiennent des objectifs qui sont peu contextualisés ou mis en relation avec les propositions faites. Les efforts de réflexion sont alors souvent axés sur la gestion de classe, et pas suffisamment sur le dispositif pédagogique à proprement parler ou la remédiation à envisager. Lorsque des activités pédagogiques

(interventions, visites d'entreprises...) sont proposées, il est impératif de présenter et de justifier l'exploitation pédagogique qui est en faite.

Les annexes illustrent avec pertinence le déroulement de la situation d'enseignement et étayent les choix didactiques et pédagogiques du candidat pour faciliter la compréhension du jury.

Le jury déplore le formatage de certains dossiers comportant ce qui semble être, aux yeux des candidats concernés, des « incontournables » en matière de pédagogie (démarche « OAC », taxonomie de Bloom, îlots bonifiés, ...), d'outils (Kahoot, carte mentale...). Ce formatage conduit à des contenus très stéréotypés, sans analyse réflexive et passant fréquemment à côté de l'essentiel. Le jury a repéré et pénalisé les dossiers « standardisés », proposés par des candidats qui n'ont pas le souci d'en adapter leur contenu, ni leur formalisme et qui les présentent par ailleurs souvent à plusieurs concours. Cette pratique questionne quant à la future posture professionnelle de ces derniers.

Un déroulement et une progression dont les enchaînements ont du sens, sont évidemment préférés à une compilation de contextes indigestes pour les élèves, avec une surenchère d'outils numériques dont l'utilité peut parfois s'avérer discutable dans nombre de propositions.

Le jury attire l'attention des candidats se présentant une nouvelle fois au concours sur la nécessité de proposer une situation d'enseignement actualisée.

D'une façon plus générale, le jury rappelle que les annexes proposées au dossier doivent être des productions personnelles : la référence partielle ou totale à des extraits de manuels scolaires ne présente pas d'intérêt, le candidat ne faisant preuve dans ce cas d'aucune valeur ajoutée.

Le jury insiste sur le fait que le choix de la situation d'enseignement proposée doit être pertinent, ce qui signifie que le niveau de formation retenu, ainsi que le programme (ou référentiel) choisi doivent correspondre à l'**option « marketing »** du concours. De même, l'intérêt pédagogique de la situation proposée doit être démontré. Si ce n'était pas le cas du fait de l'expérience professionnelle particulière du candidat, **des pistes claires de transposition** dans des enseignements en lien avec l'option « marketing » du concours doivent être données.

## Sur la forme

La forme du dossier démontre la capacité du candidat à communiquer efficacement à l'écrit. La clarté, la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des prérequis indispensables pour la réalisation d'un dossier de recrutement de professeurs de lycée général et technologique.

Cette seconde partie nécessite une structuration du propos permettant :

- d'identifier clairement les étapes de la démarche didactique et pédagogique suivie ;
- de mettre en valeur la réflexion et l'analyse ;
- d'articuler les 6 pages et les annexes. Pour cela, les documents ou travaux annexés sont concis, précis et doivent être en lien direct avec l'activité d'enseignement présentée ;
- de faciliter la lecture par une mise en forme adaptée (des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références).

Le dossier doit mettre en valeur les éléments soulignés par le candidat à travers des paragraphes aérés, des titres porteurs de sens, une présentation qui atteste du professionnalisme et de la rigueur du candidat.

Les membres du jury soulignent par ailleurs des dossiers comportant des problèmes de mise en page, ou dont la rédaction est décousue, sans ponctuation, ce qui n'est pas acceptable au regard des compétences écrites et informatiques attendues dans la série STMG et en STS.

En revanche, le jury a apprécié la présentation de tableaux, ou de fiches pédagogiques qui permettent d'améliorer la lisibilité du rapport.

## 4.4 CONCLUSION

En conclusion de l'évaluation du dossier, le jury regrette :

- un manque de précision sur le parcours professionnel et/ou personnel de certains candidats ;
- des dossiers souvent plus descriptifs qu'analytiques, ne faisant ressortir ni les choix des candidats (pédagogiques et didactiques notamment), ni la justification de ces choix, des dossiers « prêts à l'emploi » trop peu en lien avec l'option marketing du concours ;
- des objectifs peu ou mal explicités ;
- des transversalités peu abordées ;
- des déroulements de séances irréalistes, aussi bien en termes de contenu que de durée ;
- des propositions qui s'arrêtent à une déclaration d'intention, sans présentation d'une mise en œuvre pédagogique concrète, sans prise de recul ;
- des descriptions de séquence dans lesquelles aucune des séances n'est détaillée, ce qui ne permet pas au candidat d'approfondir son analyse de pratique, ni au jury d'en apprécier le déroulement ;
- des contenus scientifiques insuffisants, ou inadéquates, une utilisation artificielle des auteurs de référence dans les domaines de la didactique et de la pédagogie (aucun lien avec la proposition pédagogique présentée par exemple) ;
- un catalogue d'outils numériques, des abréviations non explicitées,
- des propos narratifs de type « j'ai fait, j'ai dit, ils m'ont répondu » ÷
- des annexes non adaptées et non pertinentes ou bien trop anciennes.

En revanche, les meilleurs dossiers s'appuient sur :

- des situations d'enseignement bien travaillées (scenarii pédagogiques)
- des situations d'enseignement prenant appui sur des contextes réels proches de l'environnement des élèves ;
- une démarche didactique explicitée ;
- une proposition pédagogique en lien direct avec le programme (ou le référentiel) choisi et en lien avec le programme de mercatique ;
- un bilan réflexif.

## 5. CONSEILS AUX CANDIDATS

Il est indispensable que les candidats consultent le texte définissant l'épreuve afin d'en maîtriser les spécificités et qu'ils lisent attentivement le rapport du jury pour s'imprégner de ses attentes. Il va de soi qu'ils sont invités à suivre les préparations à la constitution du dossier de RAEP, quand elles sont proposées en académie. Ces démarches ne doivent néanmoins pas relativiser l'appropriation personnelle de l'exercice par le candidat, qui s'engage dans un concours de recrutement. En d'autres termes, il est impératif que les candidats évitent de s'appuyer sur une présentation et un contenu « préformatés », ce qui conduirait à minorer la singularité de la proposition.

Si une majorité de candidats exerce le métier d'enseignant (contractuels, PLP, etc.), d'autres n'ont pas d'expérience d'enseignement (expérience d'assistant d'éducation...) ou sont issus d'autres niveaux d'enseignement que le secondaire (professeurs des écoles par exemple). Il leur appartient de démontrer en quoi leur parcours leur a permis de construire des compétences particulières afin d'exercer efficacement le métier de professeur d'économie et gestion « marketing ». Ils doivent encore proposer une transposition de leur activité en cycle terminal STMG ou en STS.

Le jury tient à préciser qu'aucune corrélation ne peut être établie entre le parcours des candidats et les résultats à l'admissibilité. En outre, des candidats issus de lycées professionnels ou d'autres niveaux de formation obtiennent parfois de très bonnes notes au dossier de RAEP quand ils font l'effort d'adapter leurs pratiques à l'enseignement technologique.

De plus, la maîtrise des enjeux scientifiques constitue l'un des critères importants de l'évaluation du dossier. S'agissant d'un concours interne de recrutement d'enseignants, ces enjeux sont à relier aux

dimensions pédagogiques et didactiques de la situation exposée.

Enfin, il est vivement recommandé aux candidats qui se représentent à une nouvelle session du concours de **repenser le contenu de leur dossier** pour valoriser d'éventuelles autres expériences pédagogiques vécues depuis. Cela leur permettra également d'actualiser leurs supports pédagogiques et de pallier les manques qui avaient été relevés.

**L'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE**

**1. STATISTIQUES**

	<b>CAPET</b>	<b>CAER</b>
<b>Candidats admissibles</b>	72	61
<b>Candidats présents</b>	64	59
<b>Candidats admis</b>	20	27
<b>Moyenne à l'épreuve d'admission des candidats non éliminés</b>	10,14	11,11
<b>Moyenne à l'épreuve d'admission des candidats admis</b>	13,28	13,49

**Répartition des notes (en valeur absolue et en pourcentage) :**

	<b>N&lt;5</b>	<b>5=&lt;N&lt;8</b>	<b>8=&lt;N&lt;10</b>	<b>10=&lt;N&lt;12</b>	<b>12=&lt;N&lt;15</b>	<b>N&gt;=15</b>
Nombre de notes	8	30	22	23	24	16
Répartition en %	6,5	24,4	17,9	18,7	19,5	13

En 2025, 60 candidats ont eu une note inférieure à 10 (soit 48,8 % des présents) et 63-une note égale ou supérieure à 10 (soit 51,2% contre 65,2 % en 2024). Certaines prestations ont été excellentes : 5 candidats ont eu une note égale ou supérieure à 17/20.

**2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activités et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie (« marketing » en l'occurrence) ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité ;
- ses facultés à prendre en compte le contexte donné en annexe et les évolutions technologiques pour y adapter son enseignement (outils et notamment utilisation de supports numériques).

Préparation : 3 heures

Durée : 1 heure 10 minutes maximum (dont un exposé de 40 minutes au maximum, un entretien de 30 minutes incluant un échange éventuel sur le dossier de RAEP de 10 minutes maximum).

Coefficient : 2

### 3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE

Les sujets proposés à cette session 2025 étaient au nombre de six et portaient sur les questions de gestion suivantes :

- Peut-on mesurer la contribution de chaque acteur à la création de valeur ?
- Comment enrichir la relation client grâce au numérique ?
- Communique-t-on de la même manière avec tous les acteurs ?
- Distribution de l'offre : peut-on se passer d'intermédiaires ?
- Le consommateur dicte-t-il les choix de distribution ?
- Toute consommation crée-t-elle de l'expérience ?

En annexe 3, est présenté un exemple de sujet d'admission 2025.

Sur la première page de chaque sujet figurent le thème à traiter ainsi que les capacités et les notions à partir desquelles le candidat doit construire la proposition d'exploitation pédagogique dudit thème. Le jury invite les candidats à lire attentivement ces consignes.

Les sujets comportent systématiquement deux annexes :

- une annexe présentant le contexte d'enseignement à prendre en compte pour la proposition d'exploitation pédagogique du thème ;
- une annexe comprenant l'extrait du programme ou du référentiel concerné. Ce document permet de délimiter le champ des apprentissages couverts par la proposition pédagogique.

Le candidat doit se munir, pour sa préparation et pour son exposé, de tous les programmes et référentiels relevant du champ du concours. Le jury recommande vivement de s'appuyer sur ceux-ci pour situer et construire son exploitation pédagogique. Le candidat peut également prendre appui sur des documents personnels sous format papier ou numérique **à l'exception de documents pré-formatés à compléter**, aussi bien durant la préparation que durant l'épreuve elle-même.

Le candidat peut utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication, dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome (une batterie externe et/ou un deuxième ordinateur personnel autonomes sont autorisés à cet effet). La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et est considérée comme une tentative de fraude. Par ailleurs, aucune impression ne peut être réalisée. Enfin, l'utilisation d'un vidéoprojecteur – même personnel – n'est pas possible.

Les exploitations pédagogiques des thèmes ont pour cadre la classe de première sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ou la classe de terminale. Il est important de rappeler que le programme du concours recouvre tout le cycle terminal de la série STMG.

Il est également demandé aux candidats de prolonger leur réflexion vers les sections de techniciens supérieurs du champ commercial dont les référentiels figurent explicitement au programme du concours (BTS Management commercial opérationnel, Négociation et digitalisation de la relation client, Commerce international).

### 4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le candidat présente durant 40 minutes au maximum l'exploitation pédagogique du thème proposé. Les notions et les capacités à faire acquérir aux élèves sont indiquées sur le sujet. Le candidat expose notamment :

- les objectifs pédagogiques de la séance ;
- l'articulation de la séance avec la séquence ;
- la place de la proposition dans la progression pédagogique ;
- les transversalités et liens avec les enseignements du cycle terminal STMG ainsi que ceux délivrés dans une section de technicien supérieur de son choix (MCO, NDRC ou CI) ;
- le déroulement proposé ;
- les documents, supports sélectionnés et les outils utilisés, notamment les outils numériques, pour construire les notions associées à la question de gestion, ainsi que leur modalités d'exploitation avec le groupe classe ;
- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s).

Un entretien avec le jury permet ensuite, durant 30 minutes, d'obtenir les précisions nécessaires concernant notamment les points suivants :

- l'exploitation pédagogique : objectifs de formation, pratiques pédagogiques, contenus disciplinaires, modalités d'évaluation ;
- la connaissance de l'environnement professionnel : évolution des métiers, environnement technologique, évolutions organisationnelles ;
- la connaissance de la discipline : connaissance des programmes et des référentiels, transversalités, adaptation à la finalité de la formation ;
- la capacité du candidat à intégrer dans sa pratique pédagogique le travail en équipe et l'utilisation des supports numériques.

L'entretien vise enfin à apprécier la capacité du candidat à expliciter certains éléments figurant dans son dossier de RAEP et à réinvestir son expérience professionnelle dans sa pratique pédagogique. À cet effet, les candidats doivent se munir, lors de l'exposé oral, d'un exemplaire non annoté de leur dossier de RAEP.

*NB : Le temps non exploité par le candidat dans le cadre de sa présentation ne pourra pas être reporté sur la durée de l'entretien.*

## 5. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

### 5.1 Sur la partie exposé

Lors de l'exposé présentant l'exploitation pédagogique (40 minutes), le jury a apprécié :

- l'appropriation pertinente des éléments du contexte proposé dans le sujet ;
- une présentation de l'exposé structurée (ex : annonce d'un plan) permettant de traiter le sujet, dans le respect du temps imparti ;
- une capacité à mobiliser les programmes et les référentiels ainsi que les transversalités ;
- une conception de supports pédagogiques (même partielle) ;
- une justification précise des choix pédagogiques et une présentation claire du dispositif ;
- le soin tout particulier accordé aux documents présentés au jury ;
- une réflexion sur la coordination avec l'équipe pédagogique ;
- une sensibilité réelle aux attendus didactiques de la série STMG ;
- une bonne connaissance de l'environnement professionnel mise au service de l'enseignement par une contextualisation adaptée ;
- une bonne élocution et fluidité des propos.

En revanche, le jury a déploré :

- les propositions pédagogiques préparées en amont de l'épreuve, ne tenant pas compte du sujet et en particulier du contexte ;
- les exposés privilégiant une longue reprise du contexte, parfois même une lecture, ainsi qu'une description détaillée des aspects organisationnels, au détriment de la présentation de l'exploitation pédagogique du thème ;
- une absence de définition des objectifs de la séance ;
- une maîtrise fragile des notions et concepts liés à l'option mercatique ;
- une absence de supports pénalisant de fait la communication du candidat ;
- une confusion entre séquence et séance ;
- la citation de concepts pédagogiques et didactiques dont le sens n'est pas toujours maîtrisé ;
- la mise en avant de pratiques pédagogiques (îlots bonifiés, travaux en groupe...) dont la pertinence peine à être démontrée au regard du contexte d'enseignement proposé ;
- une démarche qui insiste davantage sur l'acquisition des notions au détriment du développement des capacités et des apprentissages ;
- un défaut de mise en valeur de la question de gestion et une méconnaissance du dispositif de certification (épreuves écrites, grand oral) ;
- une exploitation peu aboutie et manquant d'ambition ;
- un manque de maîtrise de la communication verbale et non verbale (présentation peu dynamique basée sur la lecture du travail préparé, vocabulaire inapproprié, attitude peu professionnelle, tenues inadéquates) ;
- une mauvaise gestion du temps.

### 5.2 Sur la partie entretien

Lors de l'échange avec la commission d'interrogation (30 minutes), le jury a apprécié :

- la précision des réponses aux questions posées ;
- l'explicitation et la justification des choix didactiques et pédagogiques proposés ;
- la capacité du candidat à faire évoluer ses pratiques pédagogiques à partir de la situation proposée dans le cadre de l'exposé, démontrant ainsi sa capacité réflexive ;
- les capacités d'écoute, de réactivité et de prise de recul du candidat sur ses propositions et ses pratiques pédagogiques-

Le jury a parfois regretté :

- le manque de pertinence dans les réponses aux questions posées, leur mauvaise interprétation et la tendance aux digressions, (la référence aux manuels scolaires ne peut être considérée comme un argument) ;

- un socle disciplinaire mal maîtrisé.

## **6. CONSEILS AUX CANDIDATS**

### **Du dossier de RAEP à l'oral d'admission**

Lors de l'oral, le jury revient sur certains points du dossier de RAEP. Ce dernier est donc à maîtriser : une relecture préalable afin de s'en réapproprier le contenu est indispensable.

### **L'importance du vécu professionnel et de la maîtrise de la série ainsi que de l'enseignement de spécialité.**

L'appropriation des programmes de la série STMG est une condition nécessaire pour construire une situation pédagogique adaptée et pertinente. À défaut d'enseigner en cycle terminal STMG, les candidats gagneraient à assister à des cours dispensés par les professeurs d'économie et gestion dans ces classes.

### **Le traitement du sujet.**

Chaque sujet propose une situation pédagogique singulière. L'ensemble des consignes et des annexes doit être pris en compte.

Le candidat doit proposer un dispositif et une stratégie pédagogiques (et donc de réelles solutions) intégrant le contexte (par exemple, hétérogénéité, décrochage, dyslexie...) tout au long de la séance.

La présentation de la séance ne doit pas se résumer à l'énoncé d'un enchaînement d'activités destinées aux élèves avec des supports peu ou mal didactisés, sans réels objectifs pédagogiques. Il s'agit de montrer les acquis de l'élève en lien avec les objectifs de début de séance, de démontrer l'apport de la séance pédagogique présentée dans cette perspective.

L'attention portée à la qualité des supports (à présenter avec un questionnement finalisé), la cohérence de ces derniers par rapport aux objectifs visés et au sens donné aux élèves est essentielle. Le candidat doit veiller à proposer des activités cohérentes et variées en s'appuyant sur la production de supports lors de la préparation.

Les différentes phases d'évaluation (diagnostique, formative, sommative) ne doivent pas être négligées. Le principe et le contenu de l'évaluation certificative doivent rigoureusement être maîtrisés.

### **Usages numériques**

Le jury attend des candidats une bonne connaissance/maîtrise des outils numériques et de leur intégration dans les dispositifs pédagogiques. Citer des outils numériques sans réellement en connaître les apports en termes d'usage et les intérêts pédagogiques ne peut suffire. Le jury attend des propositions réalistes, éclairées et justifiées.

### **L'attention à porter aux compétences orales des élèves et aux savoirs fondamentaux**

L'épreuve du grand oral a mis les compétences orales des élèves en lumière, et en a fait un enjeu d'apprentissage fort. Construire les compétences orales des élèves ne se limite pas à la seule préparation d'une épreuve terminale. Cet objectif doit faire l'objet d'une attention particulière dans les activités proposées aux élèves dans une perspective de préparation à l'enseignement supérieur. Le jury est vigilant à ce que l'approche adoptée par les candidats engage réellement l'élève dans sa formation intellectuelle, en mobilisant ses connaissances dans une approche problématisée et argumentée. De même, il paraît opportun de démontrer, à travers les activités retenues pour traiter la question de gestion posée, l'apport du professeur d'économie et gestion dans la construction/consolidation des savoirs fondamentaux chez les élèves.

### **La gestion de l'épreuve**

Un respect précis du temps de l'exposé est demandé. De nombreux candidats n'utilisent pas ce temps disponible ou le « comblent » par une présentation personnelle trop longue ou des généralités sur la didactique et la pédagogie au détriment d'un contenu en lien avec la séance à présenter.

Une écoute active de la commission favorise une relation d'échanges constructive et permet d'apporter des réponses précises, concises et argumentées.

### **La posture de l'enseignant**

Une posture professionnelle est attendue. Le candidat doit incarner tout au long de l'oral les valeurs de la République et avoir présentes à l'esprit les obligations qui s'imposent à tout fonctionnaire.

## CONCLUSION

Le jury rappelle au candidat qu'il ne peut y avoir de proposition pédagogique pertinente sans la maîtrise avérée des savoirs scientifiques requis.

Le jury attire l'attention du candidat sur la nécessité de préparer rigoureusement l'épreuve orale du concours, en ayant une bonne connaissance et compréhension des programmes et des conditions de certification des classes de première et terminale STMG.

La réussite au concours interne économie et gestion « option marketing » destine les lauréats à enseigner principalement en série technologique STMG. S'il n'est pas nécessaire pour réussir le concours d'y avoir déjà enseigné, il est en revanche indispensable de s'informer et de se familiariser avec les spécificités de la voie technologique, tant en termes de publics que de contenus et de démarches pédagogiques à mettre en œuvre. Ce travail conditionne la capacité du candidat à mettre en perspective ses compétences professionnelles acquises, quels qu'en soient les contextes, avec son futur univers professionnel. Par ailleurs, le candidat doit savoir prendre du recul lors de la mise en œuvre de sa démarche pédagogique.

La préparation au concours implique également la lecture d'ouvrages scientifiques, de revues spécialisées dans les domaines de la mercatique notamment, la didactique et la pédagogie. Les candidats doivent, en effet, faire preuve d'une réelle maîtrise scientifique et technique des contenus à enseigner : les approximations et les méconnaissances ne sont pas acceptables. De plus, une bonne culture en management, droit et économie est aussi nécessaire.

Enfin, communiquer est l'une de compétences essentielles attendues d'un enseignant : le jury s'avère très sensible à la maîtrise de cette compétence par les candidats. Il attend notamment une expression orale soignée, un vocabulaire précis, une élocution claire et convaincante, une capacité à se détacher de ses notes, une posture adaptée.

## ANNEXES DU RAPPORT DU JURY

### **ANNEXE A : Note à l'attention des candidats admissibles aux concours internes des CAPET et CAE, section Économie et gestion, option marketing.**

Cette note a pour objet de préciser les conditions de déroulement de l'épreuve d'admission pour la session 2025.

#### **Définition de l'épreuve pratique d'admission : exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie**

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure et dix minutes maximum dont :
  - exposé : 40 minutes maximum
  - entretien : 30 minutes. Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité.
- Coefficient : 2

L'épreuve est définie dans l'arrêté du 25 janvier 2021 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075536>

**Les candidats sont invités à consulter ce texte, les annexes ainsi que le [rapport de jury du concours de la session 2024](#).**

#### **Compléments liés au déroulement de l'épreuve**

Lors de la phase d'accueil, les téléphones portables et tout autre matériel connecté ou connectable (tablette, montre, autre objet numérique) de chaque candidat seront consignés jusqu'au terme de leur épreuve.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Comme le prévoit l'article 20 de l'arrêté du 25 janvier 2021 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique : « *Lors des épreuves, il est interdit aux candidats :*

*1° D'introduire dans le lieu des épreuves tout document, note ou matériel non autorisé par le jury du concours* ». À cet égard, les fiches pédagogiques pré-remplies ne sont pas autorisées.

Le candidat peut utiliser son ordinateur personnel. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et toute tentative d'accès serait considérée comme une tentative de fraude. Aucun accès à une prise électrique ne sera possible (il convient donc de s'assurer de disposer d'une batterie en pleine charge). Il sera également impossible d'imprimer un document.

Lors de l'exposé, le candidat peut utiliser son ordinateur personnel, dans les mêmes conditions que celles en vigueur durant la préparation.

## **ANNEXE : Le programme du CAPET interne et CAER économie et gestion pour la session 2025**

Le programme du concours interne (éléments communs à toutes les options et éléments spécifiques à chacune d'entre elles) est celui du concours externe correspondant.

### **Options**

- **Communication, organisation et gestion des ressources humaines.**
- **Comptabilité et finance.**
- **Marketing.**
- **Informatique et systèmes d'information.**
- **Gestion des activités touristiques**

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

### **Programme commun à toutes les options**

#### **1. Droit**

A - Thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », et questions, compétences et savoirs associés de nature juridique du programme de « **culture économique, juridique et managériale** » communs à plusieurs spécialités de brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- les régimes juridiques de l'activité professionnelle ;
- l'adaptation de la relation de travail par la négociation ;
- le droit de l'immatériel ;
- le droit de l'entreprise en difficulté.

#### **2. Économie**

A - Thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », et questions, compétences et savoirs associés de nature économique du programme de « **culture économique, juridique et managériale** » communs à plusieurs spécialités de brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- la dynamique de la croissance économique et le développement ;
- la politique économique dans un cadre européen ;
- la globalisation financière ;
- la régulation de l'économie mondiale.

#### **3. Management et sciences de gestion**

A - Thèmes des programmes de management, de sciences de gestion et numérique de classe de première et management, sciences de gestion et numérique (enseignement commun) de terminale de la série « sciences et technologies du management et de la gestion », et les questions, compétences et savoirs associés de nature managériale du programme de « **culture économique, juridique et managériale** » communs à plusieurs spécialités de brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- l'entrepreneuriat et le management ;
- le développement stratégique ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion des ressources technologiques et des connaissances.

### **Programmes spécifiques à chacune des options**

#### **1. Option communication, organisation et gestion des ressources humaines**

A - Les thèmes du programme de l'enseignement spécifique de ressources humaines et communication du cycle terminal de la série sciences et technologies du management et de la gestion traités au niveau master.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS support à l'action managériale », traités au niveau master.

## **2. Option comptabilité et finance**

A - Les thèmes du programme de l'enseignement spécifique de gestion et finance du cycle terminal de la série sciences et technologies du management et de la gestion traités au niveau master.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion », traités au niveau master.

## **3. Option marketing**

A - Les thèmes du programme de l'enseignement spécifique de mercatique (marketing) du cycle terminal de la série sciences et technologies du management et de la gestion, traités au niveau master.

B - Les compétences et les savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management commercial opérationnel », « négociation et digitalisation de la relation client », « commerce international » traités au niveau master.

## **4. Option informatique et systèmes d'information**

A - Les thèmes du programme de l'enseignement spécifique de systèmes d'information de gestion du cycle terminal de la série sciences et technologies du management et de la gestion, traités au niveau master.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel décrits dans le référentiel du BTS « services informatiques aux organisations » dans ses deux options, « solutions d'infrastructure systèmes et réseaux » et « solutions logicielles et applications métiers » traités au niveau master.

C - Les thématiques suivantes traitées au niveau master :

- Principes, démarches et outils de modélisation des processus
- Management de projets de système d'information.

## **5. Option gestion des activités touristiques**

Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « tourisme », traités au niveau master.

---

## ANNEXE 3 : Exemple de sujet d'admission 2025

### CAPET INTERNE ÉCONOMIE ET GESTION

#### Option Marketing

Session 2025

### ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Préparation : 3 heures

(Exposé : 40 minutes - Entretien : 30 minutes)

En prenant appui sur vos connaissances, votre expérience et les documents de votre choix, vous proposerez une exploitation pédagogique de la question de gestion suivante, en classe de terminale de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion, enseignement spécifique Mercatique :

#### Question de gestion : Distribution de l'offre : peut-on se passer d'intermédiaires ?

Vous vous situez dans le contexte d'enseignement proposé en annexe 1.

La séance que vous préparez dure deux heures. Elle se déroule en classe entière le jeudi après-midi de 16 h à 18 h et fait suite, pour les élèves, à 2 h d'éducation physique et sportive.

Votre séance, que vous articulez au reste de la séquence, vise l'acquisition par les élèves des capacités suivantes :

- **qualifier et apprécier les enjeux d'une stratégie de distribution,**
- **caractériser les types de réseaux de distribution et montrer ainsi leur complémentarité.**

Ces capacités sont associées aux notions :

- **canal ;**
- **distribution directe, indirecte ;**
- **distribution intensive, sélective, exclusive.**

Vous exposerez notamment :

- les objectifs pédagogiques de la séance ;
- l'articulation de votre séance avec votre séquence ;
- la place de votre proposition dans votre progression pédagogique ;
- les transversalités et liens avec les enseignements du cycle terminal STMG ainsi que ceux délivrés dans une section de technicien supérieur de votre choix (MCO, NDRC ou CI) ;
- le déroulement proposé ;
- les documents, supports sélectionnés et les outils utilisés, notamment les outils numériques, pour construire les notions associées à la question de gestion, ainsi que leurs modalités d'exploitation avec le groupe classe ;
- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s).

## Annexe 1 : Le contexte d'enseignement

Vous enseignez dans un lycée général et technologique de 950 élèves, situé en périphérie du centre-ville d'une grande métropole française de plus de 800 000 habitants. Le lycée est à proximité de la mer et de la nature et bénéficie d'une offre culturelle très riche (théâtres, musées), d'un bassin d'emploi attractif et d'une grande école de management reconnue. Le lycée a su tisser des relations durables avec des PME locales, notamment dans le secteur industriel.

Le lycée propose la série STMG : 2 classes de première de 35 élèves et 3 classes de terminale dont l'effectif varie selon l'enseignement spécifique. La classe de terminale Ressources Humaines compte 20 élèves, celles de Gestion-Finance et de Mercatique comptent chacune 25 élèves. Le taux de réussite est de 95 % et se situe au-dessus de la moyenne académique (90 %). Toutefois, chaque année, le niveau est très hétérogène.

L'enseignement optionnel « management et gestion » est proposé en classe de seconde.

Le lycée possède une large offre de formation dans le supérieur, avec notamment plusieurs sections de technicien supérieur (STS) dans le tertiaire : une section Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC), une section Gestion des Petites et Moyennes Entreprises (GPME) et une section Comptabilité-Gestion (CG).

Le centre de documentation et d'information du lycée est très dynamique et la professeure documentaliste propose régulièrement de nombreuses activités (séances pédagogiques sur l'information, sur le numérique, sorties scolaires au théâtre ou encore au cinéma, animations sur la fresque du climat). Si les élèves de la série STMG n'ont pas pour habitude de se déplacer par eux-mêmes dans le CDI, l'équipe pédagogique participe chaque année à différentes propositions.

Un autre lycée général et technologique, le plus grand de l'académie avec plus de 2 400 élèves, se situe à proximité immédiate, à environ 2 kilomètres. Ce dernier ne propose pas la série STMG mais propose une section de technicien supérieur en Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques (CCST), de nombreuses classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) dont une classe Économique et Commerciale option Technologique (ECT) et une classe Adaptation Techniciens Supérieurs (ATS) en économie gestion. Les enseignants de CPGE ECT organisent chaque année un « défi prépa » pour les élèves de terminale STMG dont le principe consiste à répondre à 5 questions chaque semaine tout au long de l'année. Les résultats de ce défi sont annoncés en fin d'année scolaire lors d'un évènement organisé dans la grande école de management locale avec les enseignants de CPGE ECT et de terminale STMG.

Vous êtes professeur principal et enseignez l'enseignement spécifique de mercatique en terminale. Vous enseignez également l'enseignement de management et sciences de gestion et du numérique (tronc commun) ainsi que l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) en anglais.

Vous dispensez votre enseignement de mercatique comme suit :

- 2 heures le mardi de 8 h à 10 h en classe entière ;
- 2 heures le jeudi de 16 h à 18 h en classe entière.

La classe présente une forte hétérogénéité : environ 20 % de la classe présente un excellent niveau et une réelle ambition pour progresser, alors qu'une dizaine d'élèves ont de réelles difficultés, notamment dans la maîtrise de la langue française et un manque notable de motivation. Parmi ces derniers, 3 élèves sont également absentéistes et manquent systématiquement le cours d'EPS du jeudi après-midi ainsi que le cours de mercatique. Les retards sont fréquents à 8 h.

Les professeurs observent une forte addiction au téléphone portable de la part de leurs élèves et ont du mal à lutter contre ce phénomène.

L'ensemble des élèves possèdent une tablette numérique fournie par le lycée depuis la classe de première. Les batteries ne sont pas toujours chargées et des problèmes de connexion à internet subsistent.

## Annexe 2 : Extrait du programme

Question	Notions	Indications complémentaires
2.1 Distribution de l'offre : peut-on se passer d'intermédiaire ?	Intermédiation. Désintermédiation. Réintermédiation Canal, distribution directe, indirecte, intensive, sélective, exclusive. Unités commerciales physiques et virtuelles Réponse optimale au client ( <i>efficient consumer response</i> )	La définition d'une stratégie de distribution résulte de choix qui tiennent compte des objectifs financiers et commerciaux du producteur et des ressources dont il dispose. Le recours à des intermédiaires permet dans certains cas un réel apport de valeur à l'offre initiale du producteur. Les distributeurs poursuivent cependant leurs propres objectifs et la question du rapport de force entre ces deux acteurs se pose. Outre les exemples tirés de la réalité et les revues spécialisées sur les questions de distribution, il est intéressant d'étudier les contrats de distribution et autres accords de coopération commerciale révélateurs de l'influence respective des distributeurs et des producteurs sur les modalités de distribution.